

# Initiateur montagnisme

## Objectif :

Conduire et encadrer des personnes en terrain montagne facile en toutes saisons, c'est à dire :

- hors terrain glaciaire,
- non exposé au risque d'avalanche,
- pouvant éventuellement nécessiter ponctuellement et exceptionnellement, pour des raisons de sécurité, l'utilisation de matériel technique spécifique,
- en faisant usage, le cas échéant, d'un équipement de progression sur neige tel que crampons, raquettes à neige ou skis de randonnée
- Développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport montagnisme orange.

## Durée de la formation :

35 h, réparties sur 5 jours.

## Lieu :

Site de montagne et salle de réunion.

## Public concerné :

Cette formation s'adresse aux licenciés titulaires des pré-requis.

## Pré-requis :

- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité
- être âgé de 17 ans ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er niveau de secourisme ;
- avoir réalisé 15 randonnées d'une dénivelée supérieure à 500 mètres dont au moins 5 en milieu enneigé et au moins 5 en milieu non enneigé et les présenter sous la forme précisée en annexe
- maîtriser les techniques d'orientation en montagne, de progression et protection sur passages délicats, exposés, et/ou enneigés, d'intervention en cas d'incident ou d'accident. Les techniques considérées sont précisées en annexe.

Ces exigences préalables relatives à la maîtrise des techniques sont vérifiées au moyen du :

- passeport montagnisme orange.

- Le stagiaire devra fournir au département Formation un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à

l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au diplôme.

#### **Modalités d'évaluation :**

- QCM en ligne
- Évaluation continue sur le terrain
- Épreuves de mise en situations pratiques de techniques et de gestion de groupe
- Exposé sur un thème choisi de 15min

#### **Stage pratique :**

- durée minimale : 35 h (5 journées), dont, au moins 4 journées sur le terrain, dont 2 journées au moins en sortie montagne. Ce stage peut être réalisé en période estivale ou hivernale.

- structure d'accueil : club ou comité territorial FFME ou structure proposant une activité randonnée montagne, raquette ou ski.

#### **Possibilité de VAE :**

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'encadrement en montagne doit être de 150 heures minimum étendue sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités bénévoles ou rémunérées dans une structure affiliée à la FFME ou une structure fédérale FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou des structures. Le candidat doit attester qu'il maîtrise les exigences préalables à l'entrée en formation d'initiateur montagnisme et faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à l'article 2 du règlement du brevet fédéral d'Initiateur montagnisme.

#### **Information complémentaire :**

Des sessions de formation continue sont accessibles aux initiateurs montagnisme dans l'objectif de maintenir, approfondir développer leurs compétences et d'acquérir des compétences complémentaires.

Le délai s'écoulant entre deux participations validées à des sessions de formation continue ayant trait à la sécurité des pratiques ne pourra excéder 4 ans. A défaut, les droits éventuellement attachés dans le cadre fédéral au brevet d'Initiateur montagnisme seraient suspendus.

#### **Modalité d'inscription :**

L'inscription se fait en ligne. Lien "Inscription en ligne" sur chaque fiche de stage.

Pour les candidats non licenciés ou en Formation Professionnelle Continue (FPC), un dossier spécifique sera établi, sur demande auprès du [service formation : formation@occitanie.ffme.fr](mailto:service_formation@occitanie.ffme.fr)

[Télécharger le règlement](#)

**Personnes en situation de handicap :**

*La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap. Consultez la [fiche informative relative à l'accueil des PSH](#)*

*Contact /référent FFME : Aurélie Martin / [a.martin@occitanie.ffme.fr](mailto:a.martin@occitanie.ffme.fr)*